

Le 14 février: c'est la fête pour les sociétés (3.2.12)

Le Réseau pour la Justice Fiscale* et Financieel Actie Netwerk** fêtent les entreprises le mercredi 14 février 2012 de 13 H 30 à 15 H à la F.E.B. (Fédération des Entreprises de Belgique) – rue Ravenstein, 4 – 1000 Bruxelles.

Chaque année, au mois de juin, le très libéral bureau de consultance international Pricewaterhouse Coopers (PwC) annonce la « Tax Freedom Day », c'est-à-dire la date à partir de laquelle le Belge a terminé de payer ses impôts et commence à travailler pour lui-même ! Mais ce calcul est faux pour les sociétés.

Le taux nominal de l'impôt des sociétés est de 33,99 % en Belgique. Mais grâce aux différentes déductions légales (notamment les intérêts notionnels), le taux moyen s'est élevé à 11,8 % en 2010 (15,9 % en 2006), soit 9,735 milliards d'euros sur des bénéfices totaux de 82,467 milliards d'euros. Le 14 février, c'est donc la fête pour les sociétés !

Ailleurs en Europe, les taux nominaux baissent également continuellement. Par exemple, en Allemagne, l'impôt des sociétés a été quasiment divisé par deux entre 1997 et 2009 pour s'établir à 29,4 %.

Quand nos gouvernements vont-ils s'arrêter de se passer volontairement de recettes ?

Comment expliquer aux citoyens que les caisses sont vides, alors que les bénéfices des sociétés sont passés de 47 à 82 milliards d'euros entre 2000 et 2009, soit une progression de 75 % ?

L'austérité n'est pas une fatalité. Des alternatives existent. Le RJF et le FAN revendentiquent un minimum d'équité dans l'imposition fiscale. Une autre fiscalité est possible !